



e-Foot Officiel 94

SOMMAIRE

Communiqués

INFOS

- ** Date Parutions dernières divisions
- ** Modifications lois du jeu
- ** Présentation des nouveaux collègues
- ** Horaires Officiels des matchs
- ** Infos Ligue
- ** Inscription Bénévole
- ** Les frais d'arbitrage
- ** Parienté Avocats

Procès-verbaux

Commissions

- ** Statut des Educateurs
- ** Organisation des Championnats
- ** Football Diversifié/Futsal
- ** Calendriers

Annexes

- ** Catégories d'Âges
- ** Planning Formations
- ** Location Véhicules

A Consulter sur Footclub

Néant



Egalement Consultable sur notre site internet
<http://districtvaldemarne.fff.fr/documents/>

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

VENDREDI 17 OCTOBRE 2025 à 18h30

Au siège du District du Val de Marne de Football
131, Boulevard des Alliés à Champigny/marne

Retrouvez :

- *Le Rapport de Gestion de la saison 2024/2025 (Moral, Technique et Financier)
- *L'Ordre du Jour
- *Le pouvoir
- *Avis important
- *Articles



Nous vous rappelons que la représentativité de votre club est indispensable.

Sauf pour les nouveaux clubs « saison 2025/2026 » ou la présence est souhaitée.

Pour toute(s) question(s) relative(s) aux états financiers annuels, nous vous prions de nous adresser vos questions par lettre recommandée à en-tête du club avec accusé de réception ou par mail (via la boîte officielle du club) au secrétariat du District au plus tard le 10 Octobre 2025. **Le Comité a fixé l'amende à 10,00 Euros par voix (1 voix = 20 licences) pour absence à cette Assemblée.**



Le District souhaite s'engager dans l'action

« OCTOBRE ROSE »

Soutenir & Sensibiliser & Agir

Le District du Val de Marne souhaite soutenir l'action « OCTOBRE ROSE » pour la lutte contre le cancer du sein.

Actions :

Mobilisation de tous les acteurs sur le week-end des **11 et 12 octobre 2025** présents sur les terrains et se prêter au jeu de porter un **ruban rose** ou un **accessoire de couleur rose**.

De plus, sur ce week-end tous les buts marqués par les catégories **Féminines U11 et U13** et **Masculins Séniors D1 et D2** retenues pour être les principaux acteurs seront transformés en dons du District soit 20 € par but.

La somme totale sera portée directement à un centre spécifique dans la recherche du cancer du sein « **Gustave Roussy** » à Villejuif.

Alors tous ensemble mobilisons-nous !

Soyons solidaire des personnes qui se battent contre la maladie !

Nous comptons sur la participation de toutes et tous.

FORMATIONS CFI

TOUT SAVOIR = <https://districtvaldemarne.fff.fr/simple/formations/>

FORMATIONS FIA

FOOTBALL

- Session n°1 - 20, 21, 27 et 28 septembre 2025
- Session n°2 - 25, 26 octobre, 1er et 2 novembre 2025
- Session n°3 - 29, 30 novembre, 6 et 7 décembre 2025
- Session n°4 - 7, 8, 14 et 15 février 2025

Lien football : <https://maformation.fff.fr/formation/59-formation-initiale-d-arbitre.html>

Futsal

Session unique - 4, 5, 11 et 12 octobre 2025



Edition N° 729 du Jeudi 25 Septembre 2025

COMMUNIQUES



Tous les **PROCES-VERBAUX** peuvent être consultés sur notre **SITE INTERNET**,
chaque jeudi après-midi : <https://districtvaldemarne.fff.fr>

***Documents & * Procès-Verbaux**

LE DISTRICT DU VAL DE MARNE

Recrute pour la nouvelle saison 2024/2025 – *Bulletin d'inscription à l'intérieur du journal*

Vous êtes désireux de vous investir en tant que commissaire du District, vous souhaitez mettre vos compétences et votre expérience au service de l'intérêt général, vous avez de la disponibilité, n'hésitez pas à postuler pour intégrer, par exemple, l'une des commissions ci-dessous :

- Commission de Discipline (réunion hebdomadaire en soirée pour traiter les incidents disciplinaires)
 - Commission d'Appel Disciplinaire (réunion sur convocation en soirée pour traiter les incidents disciplinaires de seconde instance)
 - Commission des Statuts & Règlements (réunion en soirée pour traiter les dossiers réglementaires)
 - Commission d'Organisation des Compétitions (réunion hebdomadaire en après-midi pour assurer le suivi des compétitions)
- Pour toutes ces commissions, une maîtrise des outils informatiques est un plus.

Les candidatures sont à adresser par mail : secretariat@districtvaldemarne.fff.fr

Demande d'entente saison 2025/2026

Le District du Val de Marne de football demande de bien vouloir envoyer vos demandes d'ententes (article 11.7 du Règlement Sportif Général).

Attention, la procédure pour les demandes d'ententes doit passer par le footclub du club support.

Voir procédure ci-dessous:

Sur Footclubs cliquez dans le menu « organisation » puis « Vie du club ».

Sélectionnez « Entente » dans le type de demande, puis complétez le formulaire qui s'affiche :

- Choisir la saison
- Choisir l'équipe : seules les équipes préalablement engagées à partir de la catégorie U12 sont affichées (pour le foot d'animation, cliquez sur « créer une nouvelle équipe »).
- Choisir le(s) club(s) constituant l'entente
- Saisir le nom souhaité pour l'entente
- Choisir la(les) installation(s) attribuées par défaut où auront lieu les rencontres de l'entente
- Renseigner dans le motif le club conservant la place sportive à l'issue de la saison 2024/2025

Une fois la demande complétée et transmise, elle sera traitée puis validée par le comité directeur du District.

Veuillez en parallèle informer la direction par mail : secretariat@districtvaldemarne.fff.fr

Installation de la FMI

À l'approche de la reprise des compétitions 2025-2026, veuillez trouver ci-dessous quelques rappels en matière d'usage de la FMI pour (re)sensibiliser les clubs, les nouveaux dirigeants et les encadrants d'équipes.

Nous vous invitons à reprendre le contenu ci-dessous ainsi que le guide utilisateur (envoyer par mail à tous les clubs le 23/07/25) et sur notre site internet. <http://districtvaldemarne.fff.fr>

Note spécifique déploiement WebAPP FMI

La dernière version de la WebAPP FMI peut être déployée sur l'ensemble de vos territoires. Cette solution présente de nombreux avantages par rapport à l'application traditionnelle 3.9.0 qui n'est plus disponible sur les dernières versions d'Android.

Elle offre une meilleure stabilité et des fonctionnalités optimisées. Vous pouvez dorénavant promouvoir activement cette solution auprès de vos clubs en remplacement de l'application mobile historique.

1. Versions disponibles

- **Application FMI historique**
 - Dernière version *Play Store* : 3.9.0.0
 - Dernière version *Apple Store* : 3.9.0
- **⚠ Attention** : l'application FMI 3.9.0 n'est plus disponible sur les dernières versions d'Android. Pour les utilisateurs Android avec des versions récentes, il convient donc d'utiliser la *WebApp FMI* (cf ci-dessous).
- **WebApp FMI**
 - Dernière version : 5.0.5
 - Guide utilisateur pour la mise à jour de l'application ci-joint

2. Mots de passe

Les mots de passe des comptes utilisateurs Footclubs ayant une habilitation "Gestion feuille de match informatisée" ET qui étaient amenés à expirer dans les 3 prochains mois ont été réinitialisés.

Les utilisateurs doivent avoir procédé à la modification de leur mot de passe **avant le jour J** :

- Pour les utilisateurs Footclubs : en se connectant à Footclubs (<https://footclubs.fff.fr>)
- Pour les utilisateurs exclusivement FMI (Invité FMI) : en utilisant le module dédié dans la rubrique assistance de la FMI (<https://fmi.fff.fr/assistance>)

Les associations d'équipes de l'ensemble des comptes utilisateurs Footclubs ayant une habilitation "*Gestion feuille de match informatisée*" ont été réinitialisées.

Les correspondants Footclubs des clubs doivent **obligatoirement** ressaisir le bon paramétrage de chaque compte avant les premiers matchs :

- **Simplification du paramétrage :**
 - La case "*Compte rattaché à la nouvelle application de gestion des compétitions*" a été supprimée
 - Seule la case "*Gestion feuille de match informatisée*" doit être COCHÉE quelle que soit la nature et l'origine de l'épreuve
- **Paramètres à vérifier :**
 - Type de Profil
 - Gestionnaire feuille de match informatisée
 - Équipes affectées :

■ Organisation > Utilisateurs Footclubs > Caractéristiques

Utilisateur	Didier MAZEAS
Code d'accès	DMAZEAS
Type de profil	☐ Gestionnaire ☒ Invité
Profil	Invité organisation, licences et compétitions
Gestion feuille de match informatisée	☒
Signataire des demandes de licences dématérialisées	☒
Actif	☒
Niveau Footclubs	Utilisateur expérimenté
Téléphone	0660905757
Adresse mail	didier.mazeas@ohr.fr
Date de dernière connexion	04/11/2020 13:43:19

Valider Rafraîchir

Catégorie	Equipe	Compétition la plus élevée
☐ Libre / Senior	Pruniers Us 1	Départemental 2
☐ Libre / Senior	Pruniers Us 2	Départemental 4 (2024-2025)
☐ Libre / U19 - U18	Pruniers Us 21	Coupe Gambardella Crédit Agricole
☐ Libre / U15 - U14	Pruniers Us 1	U15 Départemental 2 (2024-2025)
☐ Libre / U13 - U12	Pruniers Us 1	U13 Départemental 2 (2024-2025)
☐ Libre / U13 - U12	Pruniers Us 2	U13 Départemental 3 (2024-2025)
☐ Libre / Football d'animation	Pruniers Us 1	U11 Critérium 2 (2024-2025)
☐ Libre / Football d'animation	Pruniers Us 2	U11 Critérium 4 (2024-2025)
☐ Libre / Senior F	Ent. Pruniers 1	Seniors Féminines A 8 (2024-2025)
☐ Libre / U15 F - U14 F	Pruniers Us 1	

NB : Pour les utilisateurs qui avaient 2 comptes pour gérer le double paramétrage lié à la case "*Compte rattaché à la nouvelle application de gestion des compétitions*", le correspondant Footclubs du club peut supprimer le second compte.

4. Préparation des équipes

L'équipe recevante ET l'équipe visiteuse doivent réaliser la préparation des équipes via l'interface web (<https://fmi.fff.fr>) **UNIQUEMENT**.

- Ceci permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter des échanges de données inutiles sur la tablette :
 - **Pour les matchs du samedi :** dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard
 - **Pour les matchs du dimanche :** dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard
 - **Pour les matchs du lundi :** à partir du lundi matin et au plus tôt avant le match

5. Récupération des rencontres et chargement des données du match - Uniquement l'équipe recevante !

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**.

Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

- **Pour les matchs du samedi :** à partir du vendredi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre
- **Pour les matchs du dimanche :** à partir du samedi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre
- **Pour les matchs du lundi :** à partir du lundi matin et jusqu'à 2 heures avant le début de la rencontre

Important :

- L'équipe recevante est en charge de la FMI ⇒ c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données
- L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB

- Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données**. Il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ces ajustements.

6. Ressources d'aide

- FAQ Générale FMI : <https://hosted-product.app.smart-tribune.com/faq/private/fff/?buildName=fmi&tag=fmi-1183>
- FAQ WebApp FMI : <https://hosted-product.app.smart-tribune.com/faq/private/fff/?thematic=webappfmi>

INFO CLUB

Un tuto pour vous guider sur les demandes de modifications de match dans Footclubs :

En cliquant sur le « ? » disponible en haut à droite de l'application « Compétitions » dans Footclubs

OU

Via cette URL : <https://hosted-product.app.smart-tribune.com/faq/private/fff/?tag=nouveau-module-compétition-1179> clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

Traitement des e-mails qui doivent être « officiel »@lpiff.fr

Afin que nous puissions traiter ces derniers dans les meilleurs délais nous vous demandons de bien vouloir indiquer à chaque correspondance :

Le numéro du match / La catégorie / Le match / La date

Nom, Prénom et fonction du signataire du mail

-Eviter de mettre en copie le district si vous n'avez pas encore l'accord du club adverse (double des mails aux commissions)

-Indiquer la liste des matchs + arrêté municipal (lors de fermetures des terrains par les municipalités)

-De mettre plusieurs boîtes mails des services du District en copie

(exemple : cda+technique+formation...)

-De faire double pour les changements via Footclubs et boîte mail du district

Modes d'envoi du courrier à la Commission du Football à Effectif Réduit

E-mail : cfaer94@gmail.com

Attestation D'affiliation

Les clubs ont dorénavant la possibilité d'éditer une attestation d'affiliation à tout moment depuis FOOTCLUBS via le menu =

« ORGANISATION / EDITIONS & EXTRACTIONS / ONGLET ATTESTATION AFFILIATION »

La Commission de Discipline

Rappelle aux joueurs-joueuses, éducateurs-éducatrices, dirigeants-dirigeantes et aux arbitres qu'ils doivent adresser dans un délai de 48 h suivant la rencontre un rapport circonstancié sur les motifs des expulsions ou sur les incidents.

Avis aux Clubs

« Modification de l'article 14 des RSG dans un but de clarification »

14.11.1 – Dans le cas d'une division composée de plusieurs groupes et impliquant la notion de meilleur deuxième et suivant, si l'équipe classée meilleure deuxième ne peut pas ou ne veut pas monter, elle ne sera pas remplacée par celle classée troisième ou suivante de son groupe ; dans ce cas c'est l'équipe classée seconde meilleure deuxième qui accède à la division supérieure.

PortailClubs : Tout savoir pour s'inscrire

PortailClubs est un outil conçu par la Fédération Française de Football vous permettant de gérer de manière facilitée votre club. C'est un outil grâce auquel vous pourrez aisément naviguer entre tous les outils digitaux de la FFF (Footclubs / FAFA etc).

Sur PortailClubs, vous retrouverez des informations et documents qui correspondent à votre profil. Cet outil s'adresse à tous les dirigeant(e)s, éducateurs/éducatrices, arbitres et salarié(e)s de tous les clubs affiliés à la FFF.

Outil indispensable notamment pour les inscriptions aux formations.

SEPTEMBRE	4	11	18	25	
OCTOBRE	2	9	16	23	30
NOVEMBRE	6	13	20	27	
DECEMBRE	4	11	18		
JANVIER	8	15	22	29	
FEVRIER	5	12	19	26	
MARS	5	12	19	26	
AVRIL	2	9	16	23	30
MAI	7	14 (férié)	21	28	
JUIN	4	11	18	25	
JUILLET	2	09	23 (Spécial Calendriers)		

Peut-on jouer avec une licence non validée ? OUI !

Une licence qui apparaît sur la tablette sous le statut de « Licence Non Validée » est une licence dont la demande a été saisie par le club, via Footclubs, mais que la ligue n'a pas encore traitée.

Dès la saisie de la demande par Footclubs, le joueur ou la joueuse est licencié(e) et donc assuré(e).

Un joueur ou une joueuse dont la licence apparaît comme « non validée » peut donc participer à une rencontre, sous réserve, bien sûr du respect du délai de qualification de 4 jours francs à compter de la date d'enregistrement (c'est-à-dire la date de la saisie de la demande de licence).

Dans l'hypothèse où, ensuite, le dossier de demande de licence s'avèrerait incomplet, il suffit de le compléter, dans les 4 jours francs à compter de la notification par la Ligue de la ou des pièce(s) manquant(es) pour que la date d'enregistrement de la licence reste celle de la saisie de la demande de licence, par Footclubs.



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

VENDREDI 17 OCTOBRE 2025 à 18H30



Au District du Val de Marne de Football
131, Bld des Alliés – 94500 Champigny sur Marne

ORDRE DU JOUR

Accueil des Délégués par M. Denis TURCK, Président du District du Val de Marne

- ✚ Emargement, vérification des pouvoirs et remise des boîtiers de votes
- ✚ Présentation de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales
- ✚ Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Elective du 12 octobre 2024 à Boissy St Léger
(Parution E-Foot N° 722 du 03 juillet 2025)
- ✚ Allocution du Président
- ✚ Approbation du Rapport Moral, saison 2024 & 2025
- ✚ Proposition de changements pour les « Montées & Descentes » des championnats toutes catégories (soumis au vote pour application saison 26/27)
- ✚ Intervention « Technique »
- ✚ Intervention «CDA »
- ✚ Vote pour le Médecin au Comité de Direction :
✓ **Proposition Docteur ALBACHAR MOUSSA Nasser**
- ✚ Rapport Financier au 30 Juin 2025
 - a) Lecture des rapports du Trésorier Général et du Commissaire aux Comptes
 - b) Approbation du Rapport Financier au 30 Juin 2025
- ✚ Budget Prévisionnel 2025 & 2026
 - a) Lecture des rapports du Trésorier Général et du Commissaire aux Comptes
 - b) Approbation du Budget Prévisionnel 2025 & 2026
- ✚ Questions diverses présentées par les Clubs (*)
- ✚ Clôture de l'Assemblée Générale et Pot de l'Amitié

Les Récompenses
seront remises après
chaque point
de l'ordre du jour

DIRIGEANTS DE CLUBS

12.1 Composition

L'Assemblée Générale est composée des représentants des Clubs.

Participent également à l'Assemblée Générale avec voix consultative les Membres Individuels et les Membres d'Honneur.

12.3 Représentants des Clubs

Le représentant du Club doit remplir les conditions générales d'éligibilité rappelées à l'article 13.2.1 des présents Statuts.

Le représentant direct du Club est le Président dudit Club, ou toute autre personne licenciée de ce Club et disposant d'un pouvoir signé par ledit Président.

Le représentant d'un Club peut représenter au maximum 2 Clubs y compris le sien, à condition qu'il dispose d'un pouvoir en bonne et due forme signé par le Président de chacun des Clubs qu'il représente.

(*) Questions ou propositions présentées par les Clubs

Toutes les questions ou propositions présentées par les Clubs doivent, pour être portées à l'ordre du jour de cette Assemblée

(Rubrique : « **Questions Diverses présentées par les Clubs** »)

être adressées « **en lettre recommandée avec accusé de réception** » ou par « **mail officiel** » à **en-tête du club au secrétariat du District, dûment signées par le Président de l'Association, au plus tard le 1^{er} Octobre 2025**

Dates de parution sur E-FOOT 94 et Site Internet du District

Début des Championnats Dernières Divisions et Plateaux U6 à U13

Saison 2025/2026



Catégories Divisions	Dates début des Compétitions	Dates de Parution
SENIORS (D4)	05.10.25	PARU
CDM (D1)	21.09.25	PARU
U18 (D3)	05.10.25	PARU
U16 (D4)	05.10.25	PARU
FUTSAL (D2)	27.09.25 ou 04.10.25	PARU
U12 & U13	<u>INTERCLUBS</u> 04.10.25 <u>Début des Critériums toutes catégories</u> A partir du 8 Novembre 2025	<u>JOURNEES ACCUEILS</u> 20.09.25
U10 & U11		
U8 & U 9		
U6 & U7		
FEMININES (D1)		
	05.10.25	Non défini

HORAIRES OFFICIELS DES MATCHES

Saison 2025/2026



CHAMPIONNATS & COUPES

SAMEDI APRES-MIDI	
U14	16h00
U15	14h00
Séniors Féminines	16h00
SAMEDI SOIR	
Séniors	18h30
DIMANCHE MATIN	
CDM/Anciens/+45 ans	09h30
+55 ans	10h00
DIMANCHE APRES-MIDI	
Séniors	15h00
U16 & U18	13h00
U20	13h00

FOOTBALL D'ANIMATION

U12/U13	14h00 & 15h00
U10/U11	10h00 & 11h00
U8/U9	09h30
U6/U7	11h00

C'est avec grand plaisir que le District du Val-de-Marne vous annonce l'arrivée de nouveaux collaborateurs au sein de son équipe

Merci de leur réserver le meilleur accueil possible

Rabah AIT ATMAN- 40 ans : CTD-PPF

(Conseiller Technique Départementale – Projet de Performance Fédérale)

Sa mission principale étant d'assurer la coordination du PPF sur notre territoire (Projet de Performance Fédérale) en lien avec les clubs et les instances fédérales.

Il sera responsable notamment de l'organisation des détectations et sélections, la mise en œuvre des formations ainsi que le suivi des sections sportives.

Rabah a une bonne connaissance de ses missions ayant œuvré au même poste dans le département de la Seine Saint Denis pendant 2 ans.

Son parcours :



Jérémy CORDON MELO - 21 ans : CTA

(Conseiller territoriale en Arbitrage)



Ses missions principales :

- *Développer et mettre en œuvre la politique départementale de l'arbitrage dans les domaines de la formation, du recrutement, de la détection et de la fidélisation des Arbitres*
- *Mener conjointement avec l'instance régionale des actions techniques et assurer l'animation de l'équipe départementale en arbitrage*
- *Venir en soutien des clubs dans le cadre de l'accompagnement à la sensibilisation à l'arbitrage et aider dans leurs missions, les bénévoles de la Commission d'Arbitrage*

Son parcours :

Arbitre depuis 7 ans (2018)

Arbitre Régional 3 Football / Régional 1 Futsal à la Ligue Paris Ile-de-France

Ancien candidat jeune arbitre de la fédération

Membre de CDA et Formateur au District depuis 2022

Inès YAGOUR – 26 ans: Contrat alternance Apprentissage



Inès est en appui de l'équipe TECHNIQUE dans le cadre de sa formation « BEF P2 APPRENTISSAGE » (Brevet d'Entraîneur de Football en Apprentissage)

Elle aura en charge notamment :

- *Suivi et la préparation des dossiers de formations du District.*
- *Participera aux sélections « Filles » U14F et U15F*
- *Animera le Centre de perfectionnement U13F*
- *Suivra la Section Sportive - 1 séance par semaine*
- *Accueil téléphonique et physique au District*
- *Aider l'équipe technique dans toutes autres missions si besoin*

Son parcours :

- Master STAPS Entraînement et Optimisation de la Performance

Sportive

- Membre de la Commission Féminine depuis 3ans
- Membre de la Commission Technique depuis 1an
- Titulaire du BMF
- En cours de formation du BEF
- Éducatrice depuis 7ans

Sacha BELHASSEN : Service Civique (8 mois)

Sacha sera une aide pour le service « Arbitrage » du District.

Lenny BENCHERIF : Contrat Alternance

Colline DOS NASCIMENTO : Stagiaire

Arriveront pour compléter l'équipe le 1^{er} octobre 2025

Ils auront en charge principalement les dossiers suivants : « **Sport Handicap** » et « **Sport dans les Hôpitaux** »

PRINCIPALES MODIFICATIONS FOOTBALL

APPLICABLES AU 01.09.2025

Lois du jeu et Consignes CDA

Parmi l'ensemble des modifications de la saison 2025/26, voici les 3 éléments majeurs qui doivent être retenus :

1 – Loi 12 – Possession du gardien de but (règle des 8 secondes)

2 – Loi 3 – Capitaine : unique « interlocuteur » de l'arbitre

3 – Loi 12 – Mise en place du carton blanc pour les officiels d'équipe (UNIQUEMENT SENIORS)

1 – Loi 12 – Possession du gardien de but (Règle des 8 secondes)

Un gardien est considéré comme en possession du ballon avec ses mains dès lorsqu'il :

- Le tient entre ses mains ou contre une surface
- Le maintient sur sa main ouverte
- Le lance en l'air
- Le fait rebondir au sol

Le gardien **peut garder la possession du ballon en main pendant de 8 secondes maximum** (uniquement lorsque le jeu est en cours).

Quand commence le décompte ? : Il débute à partir du moment où **l'arbitre estime que le gardien est clairement en possession du ballon et en pleine capacité de le jouer** (sans qu'aucun adversaire ne lui dispute), **avec ses mains**.

Secondes restantes	Décompte
8, 7, 6	Mental
5	Début du décompte visuel
4, 3, 2, 1	Visuel

L'arbitre cherchera à être visible auprès du gardien de but (primordial pour l'acceptation de la décision).

Le décompte sera effectué avec un **mouvement de balancier** (type Futsal) à chaque seconde.

En cas de récidive ?

1^{ère} fois que cela arrive – Corner

2^{ème} fois (1^{ère} récidive) – Mise en garde au gardien et corner

3^{ème} fois (2^{ème} récidive) – Avertissement au gardien de but et corner



2 – Loi 3 – Capitaine : unique « interlocuteur » de l'arbitre

Seul le capitaine (ou joueur relai si gardien de but) **est autorisé à communiquer avec l'arbitre en établissant un canal de communication unique** (aucun joueur autour) **et respectueux** (pas dans la contestation).



Signal « stop » : Dès lors que l'arbitre effectue ce signal, les joueurs ne doivent pas s'approcher de lui. Seul le capitaine pourra venir demander des explications (de manière calme).

Le **capitaine doit avoir un rôle actif** en demandant à ses coéquipiers de se mettre à distance.

L'arbitre **ne passera l'entièreté de la rencontre à expliquer l'ensemble de ses décisions** au capitaine mais expliquera uniquement les décisions majeures (Penalty, but refusé, avertissement, exclusion...).

Les joueurs qui s'approcheront de l'arbitre sans y avoir été invité et avec une attitude contestatrice **seront avertis**.

3 – Loi 12 – Mise en place du carton blanc pour les officiels d'équipe (UNIQUEMENT COMPETITION CI-APRES ET SEULEMENT SI UN OFFICIEL EST PRESENT)

Compétitions sur lesquelles s'appliquent cette modifications :

- District 1
- District 2
- District 3
- District 4
- CDM D1
- Anciens D1

Lorsqu'un officiel d'équipe (entraîneur ou dirigeant), inscrit sur la feuille de match, **adopte un comportement contestataire et public à l'encontre des décisions de l'arbitre**, ce dernier **peut lui adresser un carton blanc**. Cette sanction **emporte immédiatement l'exclusion temporaire du capitaine de l'équipe concernée** (ou vice-capitaine si le gardien de but est capitaine).



L'arbitre **délivrera le carton blanc à l'officiel d'équipe puis au capitaine** pour lui signifier son exclusion temporaire (indiquer avertissement sur la FMI).

L'équipe jouera en infériorité numérique pendant 10 minutes sans aucun remplacement possible. Le brassard devra être transmis au « vice-capitaine ».

Après 10 minutes, le **capitaine pourra reprendre part au jeu (qu'il soit arrêté ou non) après autorisation de l'arbitre central** (il reprend alors fonction et brassard).

LIMITATION D'USAGE - Chaque équipe ne peut recevoir qu'un seul carton blanc par match en conséquence du comportement contestataire de l'un de ses officiels.

En cas de nouveau comportement contestataire d'un officiel de la même équipe, l'arbitre applique les sanctions individuelles prévues par les Lois du jeu (avertissement, exclusion).

L'exclusion temporaire du capitaine ne correspond pas à une sanction adressée à ce joueur. Elle n'est donc pas cumulée avec les sanctions qu'à pu avoir ce joueur.

Lorsque l'officiel reçoit deux avertissements, il est exclu.

Ce cumul peut prendre l'une des formes suivantes :

- **AVERTISSEMENT + EXCLUSION TEMPORAIRE = EXCLUSION**
- **EXCLUSION TEMPORAIRE + AVERTISSEMENT = EXCLUSION**
- **AVERTISSEMENT + AVERTISSEMENT = EXCLUSION**





RAPPEL IMPORTANT AUX CLUBS ET AUX ARBITRES

FRAIS D'ARBITRAGE

Saison 2025/2026

Le prélèvement aux Clubs et le défraiement des Arbitres par virement se poursuit cette saison. Il est applicable dès la **1^{ère} journée de Championnat**.

Ce dispositif concerne les championnats où les Arbitres sont désignés chaque semaine par le District :

- Seniors D1, D2, D3
- Féminins D1
- U18 D1,
- U16 D1
- U15 D1 & D2
- U14 D1 & D2 *(En cours de saison),*
- CDM D1
- Anciens D1
- FUTSAL D1 et D2

***Un double de la fiche de frais sera à signer par l'arbitre et les deux clubs
au moment de la signature de la FMI.***

Le club recevant et l'arbitre conserveront un exemplaire comme justificatif.

Rappel aux CLUBS :

Le 1^{er} prélèvement sera effectué aux alentours du **20 septembre 2025**, le même montant sera prélevé chaque mois jusqu'à fin mai (soit au total 9 prélèvements), **Le mois de JUIN étant la régularisation par rapport aux désignations réelles de la saison, une dernière opération sera effectuée soit « Remboursement » soit « Prélèvement ».**

Merci de bien vérifier la FMI et de nous remonter toutes les Absences des Arbitres*.

*en cas d'absence d'un arbitre, en plus de modifier l'arbitre sur la FMI, il faut envoyer un mail à la CDA : CDA@districtvaldemarne.fff.fr pour avertir de l'absence de l'arbitre.

Rappel aux ARBITRES :

A titre indicatif, le virement aux Arbitres s'effectue **aux alentours du 25** de chaque *mois (1^{er} virement qui sera fait : en octobre 2025 pour la période 01/09 au XX/10).*

Pour être au plus juste, la vérification de la FMI est impérative à la fin de chaque rencontre par les Clubs et le ou les Arbitre(s).

CE DISPOSITIF N'INTEGRE PAS LES RENCONTRES DE COUPES OU DES DEMANDES D'ARBITRES.

Rappel demandes d'arbitres : Lorsqu'une demande d'arbitre est effectuée, **c'est le club DEMANDEUR qui doit régler SUR PLACE** (même à l'extérieur) **par chèque ou espèce** (pas de virement instantané).

Fiche de candidature pour intégrer une Commission – DISTRICT 94 -



Nom : **Prénom :**

Date de naissance : / / **Adresse e-mail :**

COMMISSION(S) SOUHAITEE(S) :

1.
2.

Photo



Adresse de correspondance :
.....
.....

Tél. domicile : **Tél. port. :**

Centres d'intérêt prioritaires (ex. : arbitrage, football féminin, etc.) :

.....
.....

Compétences professionnelles pouvant être mises au service du football :

.....
.....

ASSOCIATIONS SPORTIVES : Vous avez recours à des **auto entrepreneurs** ou des **prestataires extérieurs** pour le fonctionnement de votre club ? **RESPECTEZ VOS OBLIGATIONS !**

La sous-traitance est une relation juridique complexe imposant au donneur d'ordre (le club) des obligations. Le donneur d'ordre doit procéder à des vérifications auprès du sous-traitant, au moment de la signature du contrat, puis tous les 6 mois jusqu'à la fin de la collaboration. Le club est tenu de respecter 2 obligations principales :

- **Le devoir de vigilance**
- **Le devoir de diligence**



LE DEVOIR DE VIGILANCE :

Le Club a la responsabilité de vérifier l'identité de son prestataire. Cette obligation de vigilance est nécessaire dans tous les contrats d'un montant minimum de 5.000 euros hors taxes. Il faut alors vérifier si le sous-traitant est bien immatriculé, s'il est en situation régulière auprès de l'URSSAF et si son statut est valide, en sollicitant :

- une **attestation de vigilance de l'URSSAF** de moins de 6 mois prouvant qu'il est à jour de ses obligations fiscales et sociales ;
- **un document prouvant son existence, son immatriculation et portant le numéro de TVA intracommunautaire pour l'UE** : carte d'identification auprès du répertoire des métiers, extrait Kbis, récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un CFE, avis de situation SIRENE pour les micro-entreprises ;
- **l'attestation A1 pour les salariés de l'UE** soumis aux règlements européens de coordination en matière de sécurité sociale et une attestation URSSAF pour les salariés hors UE.



LE DEVOIR DE DILIGENCE

L'objectif est de **vérifier l'exactitude des informations transmises**. Pour cela, le club doit saisir, sur le **site de l'URSSAF**, le code de sécurité figurant sur l'attestation. Si le club découvre un manquement du sous-traitant dans ses obligations déclaratives, il doit aussitôt enjoindre son prestataire à faire cesser cette situation, en adressant une lettre RAR



LES SANCTIONS :

Le manquement aux devoirs de vigilance et de diligence expose le club à **l'infraction de travail dissimulé**. Le club pourrait être considéré comme **solidaire du sous-traitant et assumer** les rémunérations, les indemnités, les impôts, les taxes, les cotisations, les pénalités et les majorations liées à la prestation, voire le remboursement des aides publiques dont aurait bénéficié le sous-traitant



Pré-requis licences 25/26

Comme la saison dernière, nous vous recommandons de privilégier la dématérialisation notamment pour vos demandes de renouvellement et les nouveaux joueurs. A l'inverse, pour ce qui concerne les mutations (changements de club), nous vous préconisons de recourir au format papier.

Nous attirons votre attention sur les formalités que vous devez impérativement remplir dans Footclubs avant de pouvoir procéder à la saisie de vos demandes de licences - voir ci-après et ci-joint :

1. La saisie de l'adresse email personnelle et du numéro de téléphone portable du Président

A défaut de satisfaire à ce pré requis, la validation des membres du Bureau ne sera pas possible. **A retenir :**

- L'email principal du Président doit être différent de l'email officiel, de l'email principal, ou de l'email autre du club.
- Le numéro de mobile du Président doit être différent du mobile personnel, ou du mobile travail du club.

2. L'inscription et la validation des membres du Bureau

Les membres du Bureau suivants : Président, Trésorier et Secrétaire Général, doivent être renseignés et validés.

3. La signature du Contrat d'engagement républicain et de la note de conformité RGPD

Pour accéder au menu "Licences", il vous faudra cocher une case dans Footclubs attestant que vous avez pris connaissance de ce Contrat.

4. La validation du RIB du club (Menu "Organisation" puis "RIB Club")

Si le RIB enregistré dans Footclubs reste inchangé, il convient juste de le valider.
En cas de changement, saisir le nouveau RIB et valider.

5. La saisie des licences de ces 3 membres du Bureau

A défaut de réaliser cette étape, les demandes de licences saisies par le club pour ses joueurs, éducateurs, etc., ne pourront pas être vérifiées puis validées par le service des Licences de la Ligue.



Les Formulaires

Demande de licences

Retrouvez dans la rubrique « **Formulaires Club** » de notre site tous les formulaires en lien avec les demandes de licences. Ces différents formulaires sont également consultables sur **Footclubs** (Organisation - Centres de gestion, puis cliquez sur le nombre en face de la Ligue dans la colonne « Documents »).

NB : pour plus de facilité, les bordereaux de demandes de licences sont remplissables en ligne.

Il est par ailleurs rappelé que les conditions d'assurance étant spécifiques à chaque Ligue Régionale, **seul le bordereau de demande de licence mis à votre disposition par la Ligue pourra être validé comme étant conforme !**



[Cliquez ici](#) pour retrouver les différents formulaires !

Comme chaque année, la **Ligue de Paris Île-de-France de Football** recrute pour son service « **Licences** » des saisonniers pour les mois de **Septembre & Octobre 2025**.

Merci de bien vouloir transmettre un **CV** et une **lettre de motivation** par **mail** à l'attention de **Ludovic Eouzan** l'adresse suivante leouzan@paris-idf.fff.fr

Procès-Verbaux

COMMISSION STATUT DES EDUCATEURS



Réunion du lundi 22 septembre 2025

Présents : MM. GRESSIEN Georges, LERAY Christian, M. DARDENNES Patrick (CD)

Excusés : MM. LEGUYADER Jacques, CALEGARI Stéphane

D1 Seniors

Pour répondre à l'obligation, l'encadrement technique doit être titulaire du Diplôme CFI Seniors non Certifié et d'une licence d'Educateur. (Article 11.4.1 du règlement sportif général du District).

Lecture des premières feuilles de match de la 1ere journée

Pas d'anomalie de constatée. Tous les éducateurs présents possèdent le diplôme requis et ont une licence d'éducateur pour la saison 2025-2026.

D1 U18

Pour répondre à l'obligation, l'encadrement technique doit être titulaire du Diplôme CFI U14-U19 non Certifié et d'une licence d'Educateur Fédéral (Article 11.4.1 du règlement sportif général du District).
Championnat non commencé.

D1 U16

Pour répondre à l'obligation, l'encadrement technique doit être titulaire du Diplôme CFI U14-U19 non Certifié et d'une licence d'Educateur Fédéral (Article 11.4.1 du règlement sportif général du District).
Championnat non commencé.

D1 U14

Pour répondre à l'obligation, l'encadrement technique doit être titulaire du Diplôme CFI U14-U19 non Certifié et d'une licence d'Educateur Fédéral (Article 11.4.1 du règlement sportif général du District).
Championnat non commencé.

COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS CHAMPIONNATS & COUPES



Réunion du Mardi 23 septembre 2025

Présents : MMES POLICON, MM. BOUSSARD, BRUNET.

TIRAGE DES COUPES effectué avec l'aide de Valérie VICENTE

AVIS AUX CLUBS + COURRIERS DIVERS

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match.

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, ou la mise hors compétition intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés.

Toutefois, le point de pénalité tel que prévu à l'article 14.1 du présent règlement contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel Article 5 du RSG du District

Les clubs encore qualifiés pour la Coupe de France ou la Coupe de Paris IDF doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe du Val de Marne à la date prévue.

Rappel : Extrait Annexe Financier du District

Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans les 3 dernières journées de Championnat : **Amende 100.00 euros**

Article 11 - Les Obligations

11.1 - Les équipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont les suivantes :

D1

- SENIORS :
Une deuxième équipe Senior disputant un championnat national, régional ou départemental qui s'inscrit dans la pyramide des compétitions masculines menant au plus haut niveau professionnel du football libre.
- JEUNES FOOTBALL A 11 :
3 équipes de jeunes de football à 11 dans les championnats nationaux, régionaux ou départementaux.
Etant précisé que ces 3 équipes doivent être :
 - De catégories différentes et prises parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20,
 - **Ne peuvent être des équipes féminines.**
- FOOT A EFFECTIF REDUIT :
 - 2 équipes dans les criteriums régionaux ou départementaux (U11, U12 ou U13),
 - Obligation pour ces 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football jusqu'à leur terme.
 - Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines.

D2

- SENIORS :
 - 2 équipes
- JEUNES :
 - 3 Équipes de jeunes dont 2 parmi (U14, U15, U16, U18)
 - Ou bien une équipe U20
 - Ou une équipe féminine U15F à 11.
 - Ou U18F à 11 qui peut remplacer la 3^{ème} équipe de jeunes.
- Foot à effectif réduit :
 - 2 équipes (de U8 à U13)
 - Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines

- Obligation pour les 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football.

Attention les clubs accédant à la D2 sont tenus de respecter toutes les obligations ci-dessus dès la 1^{ère} saison.

D3

➤ SENIORS :

- 1 équipe
- Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U8 à U20.

D4

➤ SENIORS :

- 1 équipe
- Pas d'obligation.

11.2 - Le club dont le niveau d'une de ses équipes entraîne des obligations en termes d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division ligue ou district.

Un contrôle à posteriori du respect de ces obligations sera effectué par la commission départementale des compétitions.

11.2.1 – Contrôle et suivi des obligations

 Le District du Val de Marne fera, jusqu'au 15 octobre de la saison en cours, un rappel non nominatif lors de chaque parution du journal électronique afin de sensibiliser les clubs.

 Le 15 novembre de la saison en cours, le district du Val de Marne fera un rappel aux clubs en infraction avec mise en demeure de régulariser leur situation avant le début des championnats.

 Le 15 décembre de la saison en cours, le District du Val de Marne établira la liste des clubs en infraction par rapport aux obligations reprises à l'article 11.1 du présent RSG.

Les clubs en infraction se verront sanctionnés en application de l'article 11.2.2 du présent RSG.

11.2.2 – Sanctions

En cas de non-respect de l'une des obligations définies à l'article 11.1 du présent règlement, les sanctions suivantes seront appliquées :

 Pour la 1^{ère} saison d'infraction :

➤ Retrait de 4 points, par obligation non respectée, au classement de l'équipe senior du club qui entraîne les obligations et interdiction de monter à ladite équipe seniors ;

 Pour la 2^{ème} année d'infraction et au-delà :

L'équipe seniors du club qui entraîne les obligations est classée dernière de son groupe et rétrogradée en division immédiatement inférieure la saison suivante ; l'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de celle-ci et du Comité de Direction du District du Val de Marne du Football. (Hormis déclassement pour fraude).

➤ Cette rétrogradation administrative n'étant pas cumulable avec une éventuelle rétrogradation sportive.

 Lorsqu'un club a régularisé sa situation pour la saison "N", la sanction s'applique au niveau de la 1^{ère} saison d'infraction en cas de nouvelle infraction pour la saison N+1 ;

TERRAINS SUSPENDUS

529210- ES VITRY	U18 D1	= 2 MATCHES FERMES A COMPTER DU 12/05/2025
532342 - US VILLENEUVE ABLON	U18 D2	= 3 MATCHS FERMES A COMPTER DU 26/05/2025
532342 - US VILLENEUVE ABLON	SENIORS D3	= 1 MATCH FERME A COMPTER DU 26/05/2025
580485 - PHARE ZARZISIEN	SENIORS D3	= 1 MATCH FERME A COMPTER DU 01/09/2025

La Commission rappelle que les clubs doivent communiquer au District du val de Marne le terrain de repli où doivent se dérouler les rencontres et fournir l'autorisation du gestionnaire du terrain 72 heures avant la date du match.

FERMETURE DES TERRAINS

Les installations du Parc de CHOISY seront fermées :

- Du 24/09/25 au 28/09/25 (Plaine Sud)

Nous informons que les clubs impactés doivent obligatoirement nous transmettre les matchs concernés, soit pour les reporter à date ultérieure ou de les inverser avec l'accord du club adverse.

CHANGEMENTS D'HORAIRE

580485 VILLENEUVE ABLON US

Séniors D1 à domicile le samedi à 18h au lieu de 18h30

512963 THIAIS FC

THIAIS FC 21 U14 poule C à domicile le samedi à 16h au lieu de 15h00

THIAIS FC 23 U14 poule F à domicile le samedi à 16h au lieu de 15h00

THIAIS FC 22 U14 poule J à domicile le samedi à 16h au lieu de 15h00

DEPARTEMENTALE « SENIORS »

SENIORS

564269 - FC MOLDAVIE – SeniorsD2 -527735 VALENTON FA

La commission rappelle à ce club les équipes obligatoires pour un club évoluant en D2

2 équipes séniors

3 équipes de jeunes – football à 11 – parmi les catégories U14 – U15 – U16 -U17- U18-U19 -U20

2 équipes de football réduit.

En cas de non-respect, le club sera sanctionné **d'un retrait de 4 points par obligation non respectées.**

COUPE SENIORS

CALENDRIER

2ème TOUR	2 NOVEMBRE
CADRAGE	11 JANVIER
1/8 FINALE	8 MARS
¼ FINALE	3 MAI
½ FINALE	31 MAI
FINALE	A DETERMINER

54767778 – FC CAUDACIENNE 2 / ARCUEIL COM 2 séniors VDM du 28/09/2025

Erreur administrative, FC CAUDACIENNE 2 n'est pas engagée.

L'équipe de ARCUEIL COM 2 est qualifiée pour la suite de la compétition

COUPE SENIORS AMITIE

CALENDRIER

CADRAGE	11 JANVIER
1/8 FINALE	8 MARS
¼ FINALE	3 MAI
½ FINALE	31 MAI
FINALE	A DETERMINER

COUPE ENTREPRISE

CALENDRIER

1/8 CADRAGE	7 MARS
¼ FINALE	2 MAI
½ FINALE	30 MAI
FINALE	A DETERMINER

CDM

INFO CLUB

Le calendrier de cette compétition est très resserré en raison du nombre élevé d'équipes, les matchs reportés de championnat seront éventuellement joués en semaine tout comme les rencontres de Coupe du Val de Marne.

54536092 – MENUIBLAN AS 5 / MINHOTOS DE BRAGA 2 CDM D1 du 21/09/2025

Courriel de Minhotos du 19/09/25.

La commission enregistre le 1^{er} forfait avisé de l'équipe MINHOTOS DE BRAGA 2.

COUPE CDM

CALENDRIER

1 ^{er} Tour	26 OCTOBRE
2 ^{ème} Tour CADRAGE	1 MARS
¼ FINALE	2 MAI
½ FINALE	30 MAI
FINALE	A DETERMINER

ANCIENS

FORFAIT GENERAL après parution des calendriers

540494 - FRESNES AAS – Anciens D2.A du 18/09/25 –

532125 – PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY – Anciens D2.B du 18/09/25 –

La Commission enregistre le forfait général des équipes.

Une amende de 100 € est appliquée du fait de l'annulation de l'engagement après parution du calendrier.

Avis aux clubs concernés.

COUPE ANCIENS

CALENDRIER

1 ^{er} Tour	26 OCTOBRE
2 ^{ème} Tour	4 JANVIER
1/16 CADRAGE	1 MARS
1/8 FINALE	5 AVRIL
¼ FINALE	3 MAI
½ FINALE	31 MAI
FINALE	A DETERMINER

+45 ans

FORFAIT GENERAL après parution des calendriers

540494 - FRESNES AAS +45 ans poule C du 18/09/25

510665 – CHAMPIGNY FC 94 +45 ans poule B du 23/09/25

La Commission enregistre le forfait général des équipes.

Une amende de 100 € est appliquée du fait de l'annulation de l'engagement après parution du calendrier.

Avis aux clubs concernés.

COUPE +45 ans

CALENDRIER

1 ^{er} Tour	12 OCTOBRE	½ FINALE	31 MAI
1/8 FINALE	8 MARS	FINALE	A DETERMINER
¼ FINALE	3 MAI		

Désignation des matchs comptant pour le 1^{er} tour qui auront lieu le **12 OCTOBRE 2025 à 9h30** sur le terrain du 1^{er} nommé, les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

EXEMPT : Néant.

+55 ans

FORFAIT GENERAL après parution des calendriers

540494 - FRESNES AAS +55 ans poule A du 18/09/25

La Commission enregistre le forfait général des équipes.

Une amende de 100 € est appliquée du fait de l'annulation de l'engagement après parution du calendrier.

Avis aux clubs concernés.

53497886 – PARIS 13 ATLETICO 1 / VILLENEUVE ABLON US 1 anciens +55 ans Poule B du 28/09/2025

Courriel et accord des 2 clubs (via footclub) du 19/09/25, changement de date et d'horaire.

Accord de la commission, match remis au 12/10/2025 à 9h.

DEPARTEMENTALE « FEMININ »

FEMININES

A ce jour seuls 6 clubs sont engagés :

CO CACHAN, FC MAISONS ALFORT, PORTUGAIS CHAMPIGNY, FC SUCY, ES VITRY et VILLENEUVE AFC.

Afin de permettre à ces clubs de démarrer la compétition dans les meilleures conditions possibles, le début du championnat ne se fera qu'après les vacances de la Toussaint.

COUPE SENIORS FEMININE

CALENDRIER

EN ATTENTE

COUPE FEMININE U15 à 8

CALENDRIER

EN ATTENTE

DEPARTEMENTALE « JEUNES »

U 20

COUPE U 20

CALENDRIER

1 ^{er} Tour 1/8 FINALE	11 JANVIER	½ FINALE	31 MAI
¼ FINALE	3 MAI	FINALE	A DETERMINER

U 18

COUPE U 18

CALENDRIER

1 ^{er} Tour	12 OCTOBRE	¼ FINALE	3 MAI
2 ^{ème} Tour	2 NOVEMBRE	½ FINALE	31 MAI
1/16 CADRAGE	11 JANVIER	FINALE	A DETERMINER
1/8 FINALE	8 MARS		

Désignation des matchs comptant pour le 1^{er} tour qui auront lieu le **12 OCTOBRE 2025 à 13h** sur le terrain du 1^{er} nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. **VOIR TIRAGE** sur le site internet du District ou **FOOTCLUB** .

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : CLUBS de LIGUE, CLUBS QUALIFIES en COUPE GAMBARELLA et FC D'ALFORTVILLE.

U 16

COUPE U 16 VDM

CALENDRIER

1 ^{er} Tour	12 OCTOBRE	¼ FINALE	3 MAI
1/16 CADRAGE	11 JANVIER	½ FINALE	31 MAI
1/8 FINALE	8 MARS	FINALE	A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour le 1^{er} tour qui auront lieu le **12 OCTOBRE 2025 à 13h** sur le terrain du 1^{er} nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. **VOIR TIRAGE** sur le site internet du District ou **FOOTCLUB** .

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : CLUBS DE LIGUE.

COUPE U 16 AMITIE

CALENDRIER

1 ^{er} Tour	12 OCTOBRE	¼ FINALE	3 MAI
1/16 CADRAGE	11 JANVIER	½ FINALE	31 MAI
1/8 FINALE	8 MARS	FINALE	A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour le 1^{er} tour qui auront lieu le **12 OCTOBRE 2025 à 13h** sur le terrain du 1^{er} nommé, les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. **VOIR TIRAGE** sur le site internet du District ou **FOOTCLUB**.

EXEMPT : Néant.

U 15

FORFAIT GENERAL après parution des calendriers

551254 – LIMEIL BREVANNES AJ U15 D2 du 22/09/25 –

La Commission enregistre le forfait général des équipes.

Une amende de 100 € est appliquée du fait de l'annulation de l'engagement après parution du calendrier.

Avis aux clubs concernés.

COUPE U 15

CALENDRIER

1 ^{er} Tour CADRAGE	10 JANVIER	½ FINALE	30 MAI
1/8 FINALE	7 MARS	FINALE	A DETERMINER
¼ FINALE	2 MAI		

U 14

FORFAIT GENERAL après parution des calendriers

510665 – CHAMPIGNY FC 94 U14 poule H - du 23/09/25

La Commission enregistre le forfait général des équipes.

Une amende de 100 € est appliquée du fait de l'annulation de l'engagement après parution du calendrier.

Avis aux clubs concernés.

53544426 – CRETEIL LUSITANOS F. 23 / CHAMPIGNY FC 94 23 1 U14 poule H du 27/09/2025

Courriel de Créteil du 22/09/25, demande de report.

La rencontre est annulée, CHAMPIGNY FC 94 23 étant forfait général.

53543301 – ENT. CA VITRY BZ98 22 / FC CAUDACIENNE 21 U14 poule A du 27/09/2025

Courriel de Caudacienne du 23/09/25.

La commission enregistre le 1^{er} forfait avisé de l'équipe FC CAUDACIENNE 21.

COUPE U 14 VDM

CALENDRIER

1 ^{er} Tour	18 OCTOBRE	¼ FINALE	2 MAI
1/16 CADRAGE	10 JANVIER	½ FINALE	30 MAI
1/8 FINALE	7 MARS	FINALE	A DETERMINER

COUPE U 14 AMITIE

CALENDRIER

1 ^{er} Tour	18 OCTOBRE
1/16 CADRAGE	10 JANVIER
1/8 FINALE	7 MARS
¼ FINALE	2 MAI
½ FINALE	30 MAI
FINALE	A DETERMINER

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIE FUTSAL



Réunion restreinte du lundi 22 septembre 2025

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :
Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le lundi 14h de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.
- Report de rencontre :
L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations. Le club recevant doit s'assurer de la disponibilité du gymnase au plus tard 72h avant la rencontre.
- Changement avec accord de l'adversaire :
Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela, il faut utiliser la procédure de demande de changement via Footclub le lundi 14 h précédant la rencontre DERNIER DELAI.
- le site internet du District fait foi la veille du match à 17h00.
La veille du match à 17h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

FUTSAL D1

N° 516843 – CHEVILLY LARUE EL – Futsal D1

Courriel du 23/09/25.

Les rencontres auront lieu le SAMEDI à 11h30 Gymnase du Parc des Sports à Chevilly Larue.

N° 53498781 - VSG FUTSAL 2 / BOISSY UJ Futsal D1 du 19/09/25

Courriel de BOISSY UJ, en date du 18/09/2025, informant d'un forfait avisé pour cause d'effectif insuffisant.

La commission enregistre le premier forfait avisé de l'équipe de BOISSY UJ 1.

Courriel de la commission des Compétitions de la LPIFF en date du 17/09/2025

Liste des matchs à reporter à la suite des rencontres de la Coupe Nationale Futsal aux mêmes dates :

N° 53498810 – RUNGIS US 1 / KB FUTSAL 2 Futsal D1 du 03/10/25

La commission reporte la rencontre au 17/10/2025.

N° 53498807 – FC VERS L'AV. VITRY 1 / SAINT MAURICE AJ 1 Futsal D1 du 04/10/25

N° 53498809 – BOISSY UJ 1 / CITOYEN DU MONDE 1 Futsal D1 du 04/10/25

La commission reporte les rencontres au 18/10/2025.

N° 563055 - VITRY ASC

A la suite du PV du 15/09/2025, copie transmise par courriel sur la messagerie officielle du club de VITRY ASC le 18/09/2025, en absence de retour et d'information du club, après contrôle de la fiche d'engagement pour la saison 2025-2026, la commission décide :

De geler l'engagement des équipes VITRY ASC 2 D2-B et VITRY ASC 3 D2-A dans l'attente de mise à disposition d'un gymnase homologué pour disputer les rencontres ou d'information sur la suite à donner.

Match reporté à date ultérieure :

-54778501 = VITRY CA / VITRY ASC 2 du 02/10/25 (VITRY ASC 3 - exempt)

Si la situation devait perdurer, le District pourrait revoir les calendriers pour reconstituer un championnat Seniors FUTSAL D2 à une poule unique de 12 équipes.

Une copie des 2 derniers PV vont être transmis aux responsables de la gestion des gymnases au service des sports de la municipalité de Vitry sur Seine.

En cas de nécessité, vous pouvez vous présenter à l'une des réunions de la commission Football Diversifié – Futsal qui se déroulent tous les lundis de 15h à 17h. Prévenir le secrétariat de votre venue éventuelle.

FUTSAL D2

N° 500651 – BOISSY FC

Courriel de BOISSY FC, en date du 18/09/2025,

Les rencontres auront lieu le MERCREDI à 20h30, au gymnase Amedé Dunois 18 rue de Sucy 94470 BOISSY ST LEGER.

N° 516843 – CHEVILLY LARUE EL – Futsal D2

Courriel du 23/09/25.

Les rencontres auront lieu le SAMEDI à 11h30 Gymnase du Parc des Sports à Chevilly Larue.

N° 565234 – FUTSAL CLUB CHOISY

Courriel de FUTSAL CLUB CHOISY, en date du 17/09/2025, confirmant son engagement en championnat Seniors FUTSAL D2.

Les rencontres auront lieu le SAMEDI à 20h00 au gymnase René ROUSSEAU 12 avenue d'Alfortville 94600 CHOISY LE ROI ou au gymnase Alice MILLIAT avenue Rosa Luxembourg 94600 CHOISY LE ROI (en attente confirmation).

Courriel de la commission des Compétitions de la LPIFF en date du 17/09/2025

Liste des matchs à reporter à la suite des rencontres de la Coupe Nationale Futsal aux mêmes dates :

N° 54778393 – GENTILLY AC 1 / FUTSAL CLUB CHOISY 1 Futsal D2 du 04/10/25

N° 54778394 – VITRY ASC 1 / FRESNES FUTSAL 94 1 Futsal D2 du 04/10/25

N° 54778395 – C'NOUES 2 / BOISSY FC 1 Futsal D2 du 04/10/25

La commission reporte les rencontres au 25/10/2025.

COMMISSION DU CALENDRIER

(Championnats et Critériums Foot à 11)

Réunion du 25 septembre 2025

RAPPEL :

CATEGORIES ET DIVISIONS CONCERNÉES PAR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE (FMI) POUR LA SAISON

2025 / 2026 : Toutes les compétitions hors Critériums +45 Ans et +55 Ans, sauf si souhait possibilité

-Si recours à une feuille de match papier, après la rencontre, sachez que le club recevant à l'obligation de garder une copie de la feuille de match (scanner, prendre une photo, photocopier...). Cela évitera que la Commission donne match perdu au club recevant après 2 appels de feuille de match manquante (article 13.2 des RSG du District du 94).

-Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). **Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission**, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

Comment récupérer une feuille de match papier,

Site : districtduvaldemarne.fff.fr - Onglet : District -Rubrique : Documents Clubs (en bas)

Ou Cliquez sur le lien : <https://districtvaldemarne.fff.fr/wp-content/uploads/sites/99/2021/09/FM-VIERGE.pdf>

INFORMATIONS CALENDRIERS 2025 & 2026

Attention ! rappel, ne pas tenir compte des numéros des journées, mais des dates CALENDAIRES.

CALENDRIERS

U15 D2

Le calendrier est consultable sur Foot Club et sur le site internet

Attention suite au désengagement de plusieurs équipes, le D2 a été entièrement refaite : 1 Groupe de 12 équipes (et non plus 2 groupes de 8).

U18 D3

Le calendrier est consultable sur Foot Club et sur le site internet (2 Groupes de 10)

Début le 05 octobre 2025

U16 D4

Le calendrier est consultable sur Foot Club et sur le site internet (2 Groupes de 8)

Début le 04 octobre 2025

FUTSAL D2

Le calendrier est consultable sur Foot Club et sur le site internet (2 Groupes de 8)

Début le 04 octobre 2025

ANCIENS D2 & D3

Dans un souci de rééquilibrer au MAXIMUM les groupes, deux montants supplémentaires de D3 en D2 suite à deux Forfaits Généraux.

-NEW TEAM VINCENNES en Poule A à la place de FRESNES AAS (FG)

-VILLECRESNES US en poule B à la place de PORTUGAIS ACA CHAMPIGNY (FG)

Ces deux clubs doivent contacter leur pour trouver une date afin de jouer les rencontres du 21 Septembre 2025 ci-après :

Anciens D2 Poule A

NEW TEAM
VINCE. AU C 11
N° 615997

-

MANDRES
PERIGNY 11
N° 553004

Anciens D2 Poule B

VALENTON
FOOT ACAD. 11
N° 5527735

-

VILLECRESNES
US 11
N° 554257

Anciens D3 :

Les calendriers ont été refait intégralement et passe à 3 groupes de 10, avec 1 exempt en poule B et 1 exempt en poule C.

**MERCI DE CONSULTER FOOTCLUB
AFIN D'AVOIR L'INTEGRALITE DES RENCONTRES DE CES DIVISIONS**

CDM D1

Rappel : Les calendriers sont accessibles sur PORTAIL CLUB et sur le site internet du District.

Un groupe de 16, **début de compétitions le 21 septembre 2025** (et non 28/09/25).

Important : A l'issue de la saison, le groupe sera ramené à 10 clubs, il y aura autant de descentes que nécessaire à l'issue de la saison en cours.

SENIORS D4

Le calendrier est consultable sur Foot Club et sur le site internet

Quelques soucis d'alternances pour 6 clubs : Chevilly Larue (1 fois), FC Mandres Périgny (3 fois), US (2 fois), Val de Fontenay AS (2 fois), Valenton FC (3 fois) et Villiers ES (1 fois)

ANNEXES



CATEGORIES D'AGES

HOMMES				FEMMES			
CATEGORIE		PRATIQUES	NAISSANCE	CATEGORIE		PRATIQUE	
ANCIENS +55 ans	Licence Vétérans	Championnat Foot à 9	Dès 55 ans				
ANCIENS +45 ans	Licence Vétérans	Championnat Foot à 11	Dès 45 ans				
ANCIENS	Licence Vétérans	Championnat Foot à 11	1991				
SENIORS	Licence Seniors	Championnat Foot à 11	2005	SENIORS F	Licence U19F	Championnat Foot à 11	
U20	Licence U20	Championnat Foot à 11	2006				
	Licence U19		2007				
U18	Licence U18	Championnat Foot à 11	2008	U18F	Licence U18F	Championnat Départemental et Régional Foot à 8 ou à 11	
	Licence U17		2009		Licence U17F		
U16	Licence U16	Championnat Foot à 11	2010		Licence U16F		
	Licence U15		2011	U15F	Licence U15F	Championnat Départemental à 8 ou Régional à 11 ou mixité	
U14	Licence U14	Championnat Foot à 11	2012		Licence U14F		
	Licence U13		2013	U13F	Licence U13F	Critérium départemental ou Mixité	
U13	Licence U13	Critérium Foot à 8 (14 dates)	2013				
	Licence U12		2014		Licence U12F		
U11	Licence U11	Critérium Foot à 8 (14 dates)	2015	U11F	Licence U11F	Critérium départemental ou Mixité	
	Licence U10		2016		Licence U10F		
U9 DEBUTANTS	Licence U9	Plateaux Foot à 5 (14 dates)	2017	U9F DEBUTANTES	Licence U9F	Critérium départemental ou Mixité	
	Licence U8		2018		Licence U8F		
U7 DEBUTANTS	Licence U7	Plateaux Foot à 3, 4 ou 5 (9 dates)	2019	U7F DEBUTANTES	Licence U7F	Mixité	
	Licence U6		2020		Licence U6F		
	Licence U6		2021		Licence U6F		
		5 ans révolus					

RENT CAR

 PROCHE,  CHER

OFFRE SPÉCIALE

Pour les licenciés du District du
Val-de-Marne de Football



10 % de réduction*

sur le montant de votre location
avec le code : **RAC-DISTRICT10**

À très bientôt dans nos agences !



Offre valable jusqu'au 31/12/24 pour la location d'une voiture ou d'un véhicule utilitaire dans les agences Rent A Car du Val-de-Marne participantes (Champigny-sur-Marne, Charenton-le-Pont, Saint-Maur-des-Fossés, Créteil/Bonneuil, Vitry-sur-Seine et Choisy-le-Roi). Valable sur les tarifs publics en vigueur, hors promotions en cours, hors service Aller Simple, selon les conditions générales de location disponibles en agences, sous réserve de disponibilité. Sur présentation d'une licence d'un club du District du Val-de-Marne de Football (licence en cours) pour le retrait du véhicule.

LOCATION DE VÉHICULES

rentacar.fr
0 891 700 200 Service 0,20 €/min
* prix appel

Tarifs DISTRICT FOOTBALL VAL-DE-MARNE TTC 2024
Véhicules de tourisme

Catégories	Exemple de modèle	1 à 3 jours	4 à 8 jours	9 à 15 jours	16 à 29 jours	30 jours et +		KM supp	
		Prix par jour HT					Forfait Mensuel		Prix total mensuel
		100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	3000 km		
A	ECO 3P	45,53	34,15	28,22	24,13	22,37	671,10	0,23	
B	CITADINE 5P	49,76	37,32	30,85	26,38	25,15	754,50	0,24	
BP	CITADINE 5P BOITE AUTO	54,00	40,50	33,48	28,62	27,31	819,30	0,24	
C	AFFAIRE	64,58	48,44	40,04	34,24	30,74	922,20	0,25	
CP	AFFAIRE BOITE AUTO	68,82	51,61	42,67	36,48	32,15	964,50	0,25	
D	CONFORT	73,06	54,79	45,30	38,72	37,74	1 132,20	0,28	
DP	CONFORT BOITE AUTO	80,47	60,35	49,90	42,65	39,38	1 181,40	0,28	
DMP	MULTISPACE	88,51	66,38	54,88	46,92	40,66	1 219,80	0,29	
E	BERLINE	100,16	75,12	62,10	53,09	44,72	1 341,60	0,00	
EP	BERLINE BOITE AUTO	109,06	81,79	67,62	57,80	46,13	1 383,90	0,31	
F *	MINIBUS 9 places	146,92	110,18	91,08	77,87	63,53	1 905,90	0,34	
FP	MONOSPACE 7places	140,82	105,61	87,31	74,64	55,91	1 677,30	0,34	

* Tarifs non applicables du 1er Juin au 31 août

TARIF EN € TTC TVA : 20 %

Validité : Du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024

ASSURANCES

Garantie dommages (CDW) :
Garantie vol (TP)
Assistance 24H/24

Inclus
Inclus
Inclus

Tampon et signature